



PO Box 4668 Postal Station E Ottawa ON K1S 5H8 CANADA
tél: +1.613.241.3777 fax: +1.613.244.3410 info@minesactioncanada.org www.minesactioncanada.org

Mémoire au Comité spécial sur l'Afghanistan

Mines Action Canada

L'Afghanistan est souvent considéré comme le berceau des opérations humanitaires de déminage. Dans les années 1980, des organisations humanitaires antimines se sont formées et ont commencé à éliminer les mines terrestres et autres restes explosifs de guerre issus de nombreux conflits, dans le but de protéger les civils de ces obstacles mortels au développement. En tant que campagne canadienne contre les mines terrestres et les autres armes d'emploi aveugle, Mines Action Canada (MAC) travaille depuis des années aux côtés d'organisations internationales et d'organisations et de militants afghans, dont de nombreux survivants des mines terrestres et d'autres personnes handicapées. Les collègues de MAC en Afghanistan ont travaillé sans relâche pour protéger les droits des survivants des mines terrestres et des autres personnes handicapées.

Le handicap en Afghanistan

Selon le sondage modèle de 2019 sur le handicap en Afghanistan réalisé par la Asia Foundation, 78,9 % des adultes afghans vivent avec un certain niveau de handicap¹. L'enquête qui a porté sur 14 290 ménages a révélé des niveaux de handicap plus faibles chez les enfants afghans. En Afghanistan, les personnes handicapées sont confrontées à des obstacles importants qui les empêchent de participer à la vie publique sur un pied d'égalité avec les autres et de réaliser pleinement leurs droits humains. L'accès aux soins médicaux, à l'éducation, aux programmes socio-économiques et aux transports est limité pour les personnes handicapées, même dans les grandes villes. Ces obstacles sont amplifiés pour les femmes et les filles. En 2016, Human Rights Watch a constaté que 80 % des filles afghanes handicapées ne sont pas scolarisées et que 90 % des femmes et des filles handicapées interrogées ont déclaré être harcelées sexuellement. La stigmatisation sociale des femmes et des filles handicapées est particulièrement intense².

La Constitution afghane de 2004 interdit la discrimination à l'égard de tout citoyen, et la loi de 2013 sur les droits et privilèges des personnes handicapées interdit explicitement la discrimination à l'égard des personnes handicapées et exige des efforts pour assurer leur pleine participation à la société. Pour le personnel militaire, les fonctionnaires et les civils qui ont acquis un handicap à la suite d'un incident lié au conflit, la loi de 2013 a également prévu un soutien financier. Des services ont été fournis aux personnes handicapées par le système de santé afghan et par des organisations de la société civile, notamment des organisations internationales telles que l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge, des organisations non gouvernementales internationales et des organisations non gouvernementales nationales, dont des organisations de

¹ Shinwari, Akseer, et Kamali, « Model Disability Survey of Afghanistan 2019 », The Asia Foundation, 2020, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Model-Disability-Survey-of-Afghanistan-2019.pdf>.

² Human Rights Watch, « Disability is Not Weakness: Discrimination and Barriers Facing Women and Girls with Disabilities in Afghanistan », 2016, https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/afghanistan0420_web_0.pdf.

personnes handicapées et des réseaux de survivants de mines terrestres.

Contexte actuel

Avec la prise du pouvoir par les Talibans en août 2021, la situation des personnes handicapées s'est considérablement aggravée. Par le passé, il a été rapporté que les talibans recrutent des personnes handicapées comme kamikazes, tirant parti de leur exclusion de l'économie en offrant des paiements à leurs familles en échange de la réalisation d'un attentat suicide³. Les défenseurs des droits des personnes handicapées ont été soumis à une forte pression de la part des dirigeants talibans, et nombre d'entre eux se sont cachés ou ont tenté de fuir le pays. Pour les personnes handicapées qui appartiennent également à des groupes minoritaires, ces pressions et ces risques sont accrus. Des rapports indiquent que les besoins des personnes handicapées ont été négligés lors du processus d'évacuation du mois d'août, ce qui a entraîné un processus inaccessible qui a laissé derrière lui des Afghans en danger⁴. Nos partenaires afghans⁵ confirment ces rapports selon lesquels de nombreuses personnes handicapées éligibles n'ont pas pu partir pendant le processus d'évacuation, bien qu'elles aient obtenu des visas ou d'autres autorisations.

Certains services destinés aux personnes handicapées ont pu reprendre leurs activités, notamment la fourniture d'aides à la mobilité⁶. Cependant, les services gouvernementaux pour les personnes handicapées et la plupart des organisations locales pour les personnes handicapées ne sont plus opérationnels depuis le 15 août 2021, laissant les personnes handicapées dans des circonstances très difficiles. De plus, des questions subsistent quant à la disponibilité et à l'accès aux services dans toutes les régions du pays, en particulier pour les femmes et les filles. Certaines opérations humanitaires de déminage ont pu reprendre dans de nombreuses régions d'Afghanistan, dans le but de prévenir les handicaps et les décès futurs.

Pour les personnes handicapées en Afghanistan, la crise humanitaire actuelle est amplifiée par les obstacles préexistants auxquels elles sont confrontées. Pour celles qui craignent pour leur vie, les routes difficiles pour quitter le pays sont impraticables sans assistance. Déjà plus susceptibles de vivre dans la pauvreté, les personnes handicapées sont confrontées à des situations désastreuses dans tout le pays. Les pensions mensuelles versées par le gouvernement aux personnes handicapées ont cessé, alors qu'elles constituaient un soutien économique important pour les plus vulnérables. L'insécurité alimentaire est élevée et l'hiver aggrave tous les problèmes. Il est désormais interdit de parler de ces difficultés, sous peine de représailles de la part des talibans.

Le personnel de l'une des organisations partenaires de Mines Action Canada en Afghanistan fait état de difficultés supplémentaires pour accéder à leurs économies et à leur nourriture en raison de leur handicap qui les empêche de faire la file pendant des heures à la banque ou à l'épicerie. Alors qu'ils attendent des nouvelles du Canada, la situation devient de plus en plus difficile pour eux et leurs familles.

Recommandations

³ Nelson, « Disabled Often Carry Out Afghan Suicide Missions », NPR, 15 octobre 2007, <https://www.npr.org/templates/story/story.php?storyId=15276485>.

⁴ Katz, « The Taliban is Targeting Disability Rights Activists », The Nation, 2 septembre 2021, <https://www.thenation.com/article/world/taliban-afghanistan-disability-rights/>.

⁵ Pour des raisons de sécurité, les organisations partenaires ne sont pas nommées dans ce document. De plus amples informations peuvent être fournies par Action Mines Canada sur demande.

⁶ Humanity and Inclusion, « Humanity & Inclusion resumes humanitarian activities », septembre 2021, <https://www.hi-us.org/news-hi-afghanistan-humanity-inclusion-resumes-humanitarian-activities>

Le Comité spécial sur l'Afghanistan devrait intégrer les préoccupations des personnes handicapées dans son travail afin de s'assurer que les plus vulnérables sont inclus dans la réponse du Canada.

Mines Action Canada a sept recommandations spécifiques pour le gouvernement du Canada :

- Les programmes d'immigration spéciaux existants et tous les programmes de réfugiés futurs devraient tenir compte des obstacles accrus auxquels les personnes handicapées sont confrontées en Afghanistan et lorsqu'elles fuient le pays. Ces programmes devraient également augmenter la vitesse de traitement.
- Les activistes des droits des personnes handicapées et les autres personnes handicapées qui estiment que leur vie est en danger devraient être considérés comme éligibles par le programme spécial d'immigration.
- Afin de prévenir les décès et les handicaps futurs, le Canada devrait soutenir les programmes de déminage dans tout l'Afghanistan en finançant les opérateurs humanitaires de déminage établis ou le Service de l'action antimines des Nations Unies. Le déminage, la sensibilisation aux risques et le soutien des droits des victimes de mines terrestres aideront les personnes les plus vulnérables en Afghanistan.
- Résoudre les obstacles juridiques au financement des acteurs humanitaires opérant et payant des impôts en Afghanistan.
- Tout dialogue avec les Talibans devrait mettre l'accent sur les obligations qui leur incombent en vertu du traité d'Ottawa interdisant les mines terrestres et de la convention sur les armes à sous-munitions en ce qui concerne la non-utilisation de ces armes interdites, le déminage des zones contaminées et l'assistance aux victimes.
- L'accessibilité devrait être au centre de tous les programmes, qu'il s'agisse d'aide humanitaire ou de programmes d'immigration.
- Les programmes d'aide humanitaire devraient exiger l'inclusion des personnes handicapées, en particulier les femmes handicapées qui sont confrontées à des obstacles en raison de leur sexe et de leur handicap.

Trop souvent, les Afghans handicapés ont été négligés par la communauté internationale, et le Canada a l'occasion de renverser cette tendance.

Soumis par : Mines Action Canada (MAC) en consultation avec ses partenaires afghans.

Depuis plus de deux décennies, MAC travaille avec des organisations afghanes locales qui défendent la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions. MAC est un leader international qui s'efforce de mettre fin aux graves conséquences des armes d'emploi aveugle sur le plan humanitaire, environnemental et du développement.

Notre objectif est de faire progresser l'humanité vers la paix et la justice sociale en éliminant les impacts des armes d'emploi aveugle et en rétablissant les droits et la dignité des personnes et des communautés touchées.

Nous sommes des défenseurs mondiaux engagés qui s'efforcent d'atténuer l'impact de ces armes sur les droits, la dignité et le bien-être des populations civiles. Pour ce faire, nous engageons le public, soutenons nos partenaires nationaux et internationaux, effectuons des recherches et surveillons les performances et les niveaux de conformité des lois sur le désarmement et l'aide humanitaire, et développons et diffusons des ressources.